

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1070^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 4 décembre 1961,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Points 90 et 91 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite) . . .</i>	} 991
<i>Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)</i>	
<i>Point 19 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question du désarmement (suite)</i>	
<i>Rapport de la Première Commission (2ème partie)</i>	1001
<i>Point 81 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires</i>	
<i>Rapport de la Première Commission</i>	1001

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINTS 90 ET 91 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. Mme LINDSTROM (Suède) [traduit de l'anglais]: La question de savoir lequel des deux gouvernements chinois est habilité à représenter la Chine à l'Organisation des Nations Unies et à occuper un siège permanent au Conseil de sécurité s'est posée tout au long des débats de l'Assemblée générale pendant les dix dernières années. Depuis qu'en 1950 la Suède a reconnu de droit la République populaire de Chine, nous avons, dans nos votes, considéré son gouvernement comme le représentant légitime du peuple chinois.

2. Le régime auquel ressortissent 600 à 700 millions d'habitants en Chine continentale a célébré récemment son quinzième anniversaire. La République rouge elle-même a 12 ans. Il s'agit donc d'un gouvernement bien établi dans une République stable. Quoi que le monde puisse penser de ses mérites, elle aurait dû être reconnue depuis longtemps par les autres Etats souverains comme l'un d'eux, conformément à une pratique internationale établie de longue date. Comme on le sait, tel n'a pas été le cas. Une majorité s'en tient toujours à la fiction selon laquelle le gouvernement qui réside à Formose est le gouvernement légitime de la Chine. Nous nous abstenons d'apprécier l'affirmation selon laquelle le régime de Formose est plus pacifique que celui de la Chine communiste, contre laquelle on a souvent invoqué l'Article 4 de la Charte, qui stipule qu'un Etat Membre doit être pacifique. Nous estimons cependant qu'il est déraisonnable de considérer qu'une dizaine de millions

de Chinois résidant à Taiwan et leur gouvernement représentent mieux le peuple chinois que la République populaire de Chine et de leur accorder une position de grande puissance en tant que l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

3. Le moment est maintenant venu de renoncer à vouloir considérer le concept d'Etat "pacifique" de l'Article 4 de la Charte — qui concerne l'élection de nouveaux Membres, mais non les Membres déjà admis —, comme un critère général pour la représentation. En outre, il est plus que douteux que l'Assemblée générale ait compétence pour définir par un quelconque vote majoritaire quels sont ceux qui sont dignes et ceux qui sont indignes d'être Membres de l'Organisation des Nations Unies, et plus que douteux qu'une semblable définition puisse servir ultérieurement de critère pour juger d'autres candidats. Aux premiers temps, on a voulu obtenir l'avis de la Cour internationale de Justice sur l'interprétation correcte à admettre, mais on n'a pas abouti à préciser ce critère.

4. La possibilité qu'un Etat Membre soit exclu de l'Organisation sur la base de l'Article 6 de la Charte, si une majorité de gouvernements des Etats Membres l'accuse de violer ses obligations internationales, ne peut plus être qualifiée de lointaine ou d'inraisonnable. C'est pourquoi l'on doit, lorsqu'on invoque les dispositions morales de l'Article 4, faire preuve de plus de prudence et de réflexion qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans l'examen de la question chinoise. Il n'est pas non plus raisonnable de maintenir d'année en année qu'un changement serait inopportun en raison de considérations politiques ou pratiques. Ce n'est pas en ajournant la question qu'on en amoindrirait les difficultés. La délégation suédoise a pleinement conscience de ces difficultés; elle comprend que l'on puisse juger utile d'examiner d'un point de vue purement pratique les moyens de faciliter un changement dans le statut juridique des deux gouvernements chinois. Si les Nations Unies devaient reconnaître la Chine communiste — ce que la délégation suédoise estime souhaitable et ce pourquoi elle votera —, la question de Formose n'en resterait pas moins ouverte.

5. La délégation suédoise n'ignore pas les difficultés auxquelles se heurtent les Etats-Unis lorsque se pose la question de briser les anciens liens de loyauté qui les unissent au Gouvernement de Taiwan ou de modifier une politique que les Etats-Unis ont considérée pendant si longtemps comme la seule juste. On pourrait cependant concevoir un arrangement provisoire qui consisterait, par exemple, à faire prendre une décision de principe par l'Assemblée générale à sa présente session, tout en laissant à la Commission de vérification des pouvoirs de la prochaine session le soin d'examiner les pouvoirs des représentants. Entre-temps, on pourrait élaborer des recommandations relatives à certaines dispositions provisoires. La

Suède est disposée à appuyer toute proposition satisfaisante en ce sens. Quoi qu'il en soit, si le Gouvernement de la République populaire de Chine est admis maintenant à représenter la Chine à l'Organisation des Nations Unies, il faudrait indiquer clairement, d'une manière ou d'une autre, que cette décision n'implique pas que le différend portant sur Formose doive être considéré comme automatiquement réglé. En effet, depuis 1945, date à laquelle Formose a été livrée aux autorités chinoises d'alors, de nombreux problèmes se sont posés, tant au sujet de Formose et de son statut qu'au sujet de l'armée chinoise établie sur l'île. Ces problèmes ne peuvent être résolus par un simple débat et un simple vote de l'Assemblée.

6. La question chinoise est certainement une question qui a de vastes incidences politiques. Il en a toujours été ainsi. Mais il s'agit d'une question de pouvoirs, et c'est toujours de cette façon qu'on l'a traitée, c'est-à-dire que l'Assemblée générale réglait cette question à la majorité simple. Le 1er décembre 1961, le représentant des Etats-Unis a présenté un projet de résolution [A/L.372] en commun avec quatre autres puissances, concernant une question de procédure, la question de la majorité requise pour un vote sur la représentation de la Chine. Les auteurs de ce projet de résolution ont enfin découvert, après bien longtemps, qu'une proposition tendant à modifier la représentation de la Chine est une question importante, au sens de l'Article 18 de la Charte, et qu'une décision sur cette question doit être prise à la majorité des deux tiers. Cependant, si l'on estime qu'il est important, dans ce sens, de maintenir la République populaire de Chine en dehors de l'Organisation, le maintien de l'autre République de Chine dans l'Organisation doit être considéré comme tout aussi important; il serait donc logique d'exiger également la majorité des deux tiers pour approuver les pouvoirs du Gouvernement de Formose. Quoi qu'il en soit, ma délégation ne voit pas pourquoi l'on devrait modifier en rien la procédure de vote. S'il fallait après tant d'années, passer de la majorité simple à la majorité des deux tiers lorsque l'Assemblée générale vote sur la question de la Chine, on ne pourrait interpréter ce changement que comme une nouvelle tentative de retarder une décision qui deviendra tôt ou tard inévitable et qui, selon ma délégation, devrait être prise dès maintenant.

7. M. WINIEWICZ (Pologne) [traduit de l'anglais]: La plupart des délégations à la présente session de l'Assemblée générale, comme aux sessions précédentes, ont affirmé leur souci de renforcer le rôle et le prestige des Nations Unies et de faire de l'Organisation le pivot de la coopération internationale. Cependant, l'une des sources de faiblesse de l'Organisation réside dans le refus arbitraire de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. La situation devient réellement absurde: un pays est empêché de participer à l'œuvre des Nations Unies, pays qui est une des principales grandes puissances, dont la population est le quart de la population mondiale, qui est l'un des fondateurs de l'Organisation et dont le poids se fait et se fera de plus en plus sentir dans les relations internationales, qu'on le veuille ou non.

8. Les succès économiques, sociaux et politiques remportés par la République populaire de Chine sont de plus en plus impressionnants et lui assurent le respect croissant du monde. Qu'on est loin du pays à l'économie primitive, enchaîné par le féodalisme,

souffrant de la tyrannie des généraux corrompus, exploité plus impitoyablement peut-être qu'aucune autre région sous-développée par les aventuriers coloniaux, où des millions de gens mouraient chaque année du fait de la famine ou des inondations! Ce vieux pays a fait place à la République populaire de Chine, nation qui progresse à pas de géant vers un avenir meilleur et qui offre des perspectives de plus en plus brillantes aux centaines de millions d'habitants qui composent sa population.

9. La République populaire de Chine se heurte-t-elle à des difficultés et à des obstacles sur la voie du progrès? Certes. Mais est-il un seul pays représenté ici qui ne rencontre de tels obstacles? Certes non. Rares en tout cas sont ceux qui pourraient comparer le rythme de leur progrès à celui de la République de Chine.

10. Depuis la conférence historique de Bandoung, en 1955, la République populaire de Chine a apporté une contribution importante à la coexistence pacifique d'Etats de structure sociale et de régime politique différents. En cela, elle s'est fondée sur les principes du Pancha Shila, dont elle fut l'un des auteurs. Dès sa naissance, la République populaire de Chine a entretenu des relations diplomatiques avec de nombreuses nations d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et des relations économiques et culturelles avec des pays encore plus nombreux dans le monde entier.

11. Au cours des dernières années, la Chine populaire a conclu des traités d'amitié ou des pactes mutuels de non-agression avec de nombreux pays d'Asie et d'Afrique, parmi lesquels je citerai, avec leur permission, la Birmanie, l'Indonésie, le Népal, le Yémen, l'Afghanistan, le Cambodge, la Guinée et le Ghana. La signature de ces traités a non seulement consolidé les relations amicales entre la République populaire de Chine et les autres pays intéressés, mais elle a encore fourni une contribution précieuse à la coopération pacifique entre les nations. La participation de la Chine à la Conférence de Genève en 1954 a permis de régler les problèmes complexes nés de l'écroulement et de la suppression du régime colonial en Indochine. Aujourd'hui, la République populaire de Chine prend part, à Genève, aux négociations sur le Laos^{1/} et je pense que chacun, dans cette salle, se réjouira à la nouvelle que ces négociations approchent d'un terme fructueux. La Chine a lancé l'idée d'un pacte de non-agression dans la zone du Pacifique et d'un plan de zone dénucléarisée en Extrême-Orient. Ces exemples ne suffisent-ils pas à témoigner de la présence et de l'importance de la République populaire de Chine dans la vie internationale?

12. Cependant, la République populaire de Chine est absente de l'Organisation des Nations Unies, en raison, comme on le sait, de l'attitude obstinée d'une seule puissance, les Etats-Unis. Depuis des années, dans leur lutte contre la République populaire de Chine, les Etats-Unis n'ont jamais hésité à employer tout argument, fût-il le plus étranger aux faits, ni à exercer toute pression diplomatique, fût-elle au mépris flagrant du pouvoir souverain de décision qui appartient aux nations.

13. Jusqu'à présent, les Etats-Unis ont réussi à obliger les Nations Unies à accepter de différer non

^{1/} Conférence pour le règlement de la question du Laos, ouverte le 16 mai 1961.

seulement la solution de la question de la représentation légitime de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, mais même le débat sur cette question. On a constaté cependant au cours des dernières années que le nombre des Etats qui veulent bien soutenir ces agissements diminue régulièrement et nettement. L'équilibre des forces dans le monde se déplace, la composition de l'Organisation des Nations Unies se modifie. On peut maintenant, en conséquence, examiner sous tous ses angles la question des droits légitimes de la Chine populaire à l'Organisation des Nations Unies.

14. Il y a d'abord l'aspect juridique de la question. Ce que l'Assemblée examine actuellement, ce n'est pas la question de l'admission d'un nouvel Etat, mais celle de la représentation à l'Organisation d'un Membre qualifié de plein droit. En vertu du droit et de la pratique établie, une modification du régime politique ou de la forme de gouvernement d'un certain Etat ne peut affecter en aucune façon son statut au regard du droit international. Qu'il s'agisse de modifications apportées au régime politique et à la forme de gouvernement ou de l'instauration d'un nouveau type d'Etat, ce statut demeure.

15. En l'occurrence, la règle à suivre, conformément à la doctrine et à l'usage international est la suivante: le droit de représenter un Etat aux conférences internationales et aux organisations internationales ne peut appartenir qu'au gouvernement qui exerce une autorité effective et stable sur la totalité ou la majeure partie du territoire de l'Etat intéressé. Pour dissiper tout doute à ce sujet, je citerai un ancien juge à la Cour internationale de Justice, qui fait autorité en matière de droit international. Dans un article intitulé "Reconnaissance de gouvernements: II", publié dans la *Columbia Law Review* en janvier 1946, Hersh Lauterpacht s'exprime en ces termes:

"Un gouvernement qui jouit de l'obéissance de la majorité de la population doit être considéré comme représentant l'Etat et, partant, comme ayant droit à être reconnu."

16. La République populaire de Chine remplit de toute évidence cette condition. On ne peut donc trouver de motif juridiquement valable qui justifie le refus de faire siéger les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

17. La Charte des Nations Unies, de même que les statuts de toutes les autres organisations internationales, impartit aux Membres diverses obligations dont ne peuvent s'acquitter que des gouvernements qui exercent une autorité effective sur leurs Etats respectifs et des représentants autorisés à disposer des ressources de leurs pays respectifs. Ce point revêt une importance particulière dans le cas de la Chine, qui, aux termes de la Charte des Nations Unies, est l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui signifie qu'elle a des obligations spéciales en ce qui concerne l'ensemble de la communauté internationale et la paix mondiale.

18. En fait, nous avons toléré pendant des années une situation dans laquelle les sièges qui reviennent légitimement aux représentants de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation sont occupés par une poignée d'hommes qui ne représentent personne. Accepter la présence des représentants de la clique de Tchang Kai-shek revient à soutenir une

fiction que l'Organisation ne peut plus se permettre de tolérer. Les créatures de Tchang Kai-shek ne sont plus en mesure de s'acquitter d'aucune obligation internationale touchant l'immense Chine continentale. Elles ne sont même pas en mesure d'assurer des échanges de lettres ou des communications. Néanmoins, la plupart des délégations ont accepté pendant des années de se leurrer au point de croire que le groupe de Tchang Kai-shek pouvait travailler aux nobles tâches prévues par la Charte et mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies.

19. Je répète que l'actuel état de choses résulte de la pression exercée par une seule puissance; cela nous conduit à analyser l'aspect politique de la question de la représentation légitime de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

20. L'autre jour [1069ème séance], nous avons entendu le représentant des Etats-Unis laisser entendre que son gouvernement s'opposait à la représentation légitime de la Chine à l'Organisation des Nations Unies parce que les Etats-Unis s'opposaient au communisme. L'anticommunisme aveugle est mauvais conseiller. Il empêche de voir clair. L'anticommunisme aveugle constitue également une menace pour la paix, car en masquant les faits il risque d'entraîner des conséquences dangereuses pour la paix. C'est pourquoi nous devons nous opposer à l'hystérie anticommuniste des Etats-Unis et de leurs alliés, et nous le ferons, car elle constitue un danger pour la paix.

21. L'histoire du socialisme et du communisme remonte déjà à plus d'un siècle. Si je puis me permettre de donner un conseil aux représentants des Etats-Unis, je leur dirai de dénombrer les membres du premier mouvement communiste qui, émigrés d'Europe, ont combattu au cours de la guerre de Sécession aux Etats-Unis, pour la cause du progrès, la cause du Nord, aux côtés d'Abraham Lincoln. Plusieurs d'entre eux se sont vu attribuer de hauts commandements dans la guerre de Sécession, et ils étaient communistes. Le socialisme et le communisme sont une réalité, surtout de nos jours. La coexistence avec le socialisme et le communisme est donc indispensable et, comme nous le disons, nous les représentants des Etats socialistes, il est indispensable que les pays de systèmes politiques et sociaux différents coexistent dans la paix et collaborent dans la paix.

22. La fiction de Taïwan, la fiction de la délégation de la clique de Tchang Kai-shek auprès de l'Organisation des Nations Unies, cesserait d'exister sans l'appui que les Etats-Unis accordent à cette fiction et à cette clique.

23. Les Etats-Unis ont établi dans l'île de Taïwan des bases navales et aériennes qui, avec le réseau des bases des Philippines et d'Okinawa, forment un grand système d'installations militaires américaines dans le Pacifique occidental. Les sommes allouées à Taïwan au titre de l'aide militaire et économique américaine couvrent environ 50 p. 100 des dépenses annuelles de Taïwan. Il est évident que cette politique retarde la stabilisation pacifique de la situation en Asie et constitue une source permanente de tension.

24. De même, la cause de la paix n'est nullement servie par la présence de la marine de guerre des Etats-Unis dans le détroit de Taïwan et — puisque Taïwan fait partie de la Chine —, dans les eaux territoriales de la Chine populaire; on ne sert pas non plus la paix en violant avec des appareils mili-

taires l'espace aérien chinois, ce qui s'est vu. Il faut avoir un mépris profond pour les faits pour calomnier, après cela, la République populaire de Chine en l'accusant de bellicisme. Après tout, on ne peut reprocher à la Chine d'occuper une partie des Etats-Unis, on ne peut lui reprocher d'envoyer ses cuirassés et ses avions violer les eaux territoriales américaines et l'espace aérien américain. Ce sont les Etats-Unis qui cherchent à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine et à violer son intégrité territoriale.

25. Je regrette de devoir ajouter, en toute franchise, que les arguments présentés à l'appui des conceptions stratégiques et politiques des Etats-Unis manquent parfois de sincérité et — je dois malheureusement le dire —, sont parfois tout simplement de mauvaise foi, car les experts américains connaissent mieux que quiconque le phénomène historique de la révolution chinoise. En 1949, le Département d'Etat des Etats-Unis a publié un gros volume intitulé Les relations des Etats-Unis avec la Chine. Dans une lettre d'introduction, M. Dean Acheson, alors Secrétaire d'Etat, a parlé en ces termes du gouvernement de Tchang Kai-chek:

"Le Gouvernement de la Chine [c'est-à-dire le gouvernement de Tchang Kai-chek] a toujours été un gouvernement à parti unique plutôt qu'un gouvernement démocratique au sens occidental du terme... De plus en plus, la masse du peuple chinois perdait confiance en ce gouvernement..."

"En 1943 et 1944 déjà, ces observateurs [il s'agit de fonctionnaires américains] craignaient que le gouvernement nationaliste ne s'isolât du peuple, au point d'être incapable, après la guerre, de maintenir son autorité dans la compétition pour le pouvoir...^{2/}

"Une appréciation réaliste de la situation en Chine, dans le passé et à l'heure actuelle, aboutit à la conclusion que les Etats-Unis n'avaient d'autre choix que l'intervention massive en faveur d'un gouvernement qui avait perdu la confiance de sa propre armée et de son propre peuple...^{3/}"

26. M. Acheson n'a pu manquer de remarquer que la révolution en Chine "était l'œuvre des forces intérieures chinoises"^{4/}. Donc, le Gouvernement des Etats-Unis a soutenu et essaie de continuer à soutenir la clique qui "avait perdu la confiance... de son propre peuple"^{5/}, contre une révolution qui est "l'œuvre des forces intérieures chinoises". N'est-ce pas là une preuve de plus des tentatives faites pour intervenir dans les affaires intérieures de la Chine et y entraîner toute l'Organisation des Nations Unies?

27. Le sénateur Wayne Morse, dont nous nous souvenons fort bien car il a été représentant des Etats-Unis à la quinzième session de l'Assemblée générale, déclarait en juin 1961 au sujet de la même question:

"N'oublions pas ce qu'enregistre l'histoire. N'oublions pas que Tchang Kai-chek a été chassé de la Chine continentale avant que les communistes se fussent assurés le contrôle réel de la Chine. N'oublions pas que son propre peuple ne l'a pas appuyé et qu'il a été chassé de la Chine malgré une très

importante aide américaine. Souvenons-nous que les nationalistes chinois ne sont pas dans le monde des modèles de démocratie. Souvenons-nous que ce qui en reste à Formose constitue véritablement une colonie économique et militaire des Etats-Unis."

28. Il semblerait raisonnable de tirer toutes les conclusions nécessaires d'une appréciation aussi réaliste de la situation. Nous souhaitons que les Américains le fassent.

29. A en juger par la déclaration faite par M. Stevenson vendredi dernier, il semble qu'en ce qui concerne la question de la Chine il soit difficile d'attendre que le bon sens triomphe à Washington, tout au moins dans un avenir rapproché. Le groupe qui fait pression au Congrès des Etats-Unis en faveur de la Chine est toujours vivant. Les gouvernements changent à Washington, mais il ne semble pas qu'une attitude raisonnable prévale et l'on attend toujours une appréciation réaliste du problème. Tout cela, en dépit du fait que le Gouvernement des Etats-Unis estime lui-même, depuis des années déjà, pour des raisons d'ordre éminemment pratique — me suis-je laissé dire — qu'il devrait avoir des entretiens bilatéraux et multilatéraux avec les représentants du Gouvernement central de la Chine populaire. Il appartient donc à l'Assemblée générale d'aborder la question avec courage et d'éliminer la fiction. Les Nations Unies ne peuvent tolérer une fiction. Les raisons pour lesquelles nous devons agir ainsi sont suffisamment claires. Pour terminer, je les passerai brièvement en revue.

30. Première raison. La Chine est Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création et, aux termes des Articles 3 et 23 de la Charte, s'est vu attribuer le statut de Membre originaire et de grande puissance. Un changement de régime politique comme celui qui a eu lieu en Chine est affaire intérieure d'une nation souveraine et d'un Etat indépendant; en aucun cas ce changement ne peut faire l'objet d'une délibération à l'Organisation des Nations Unies car, comme l'a dit l'an dernier M. Amadeo:

"Les gouvernements étrangers et les organismes internationaux deviendraient ainsi de véritables cours de cassation ayant pouvoir d'annuler, ou tout au moins de ne pas reconnaître, les faits qui se sont effectivement produits à l'intérieur d'un Etat. Si une telle théorie venait à être appliquée dans toute sa rigueur, aucun gouvernement révolutionnaire... ne pourrait jamais envoyer ici ses représentants^{6/}."

31. De très nombreux Etats représentés ici ont connu des événements révolutionnaires internes et des changements de gouvernement, et nul ne met en doute, nul ne peut mettre en doute, leur droit à siéger à l'Organisation des Nations Unies.

32. Deuxième raison. Nous ne pouvons en aucun cas approuver la formule de deux Chines, c'est-à-dire de la Chine et de Formose. La clique de Tchang Kai-chek a été jetée par-dessus bord par le peuple chinois. Même la puissance de ses protecteurs ne peut l'investir de l'autorité gouvernementale qu'elle ne possède pas. Le fait que Taïwan fait partie de la Chine ne peut être modifié par une occupation militaire étrangère ou par les conceptions politiques et stratégiques de Washington.

^{2/} Département d'Etat des Etats-Unis, Far Eastern Series 30, p. VII.

^{3/} Ibid., p. XV.

^{4/} Ibid., p. XVI.

^{5/} Ibid., p. XV.

^{6/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, séances plénières, 913ème séance, par. 57.

33. Troisième raison. La question que nous avons à régler en ce moment n'exige pas une décision à la majorité des deux tiers. Une majorité spéciale n'est pas requise pour reconnaître les pouvoirs d'une délégation. Je répète que de très nombreuses nations ont changé de régime politique et de gouvernement depuis la création de l'Organisation, mais qu'en aucun cas la question de savoir qui devait représenter l'Etat intéressé n'a été considérée comme une question de fond, exigeant une décision à la majorité des deux tiers.

34. Partant de ces prémisses, la délégation polonaise est entièrement en faveur du projet de résolution de l'Union soviétique [A/L.360] qui demande à l'Assemblée générale de décider "d'expulser immédiatement de tous les organes de l'ONU les représentants de la clique de Tchang Kaï-chek" et de décider ici-même que le Gouvernement de la République populaire de Chine sera invité "à envoyer des représentants qui participeront aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de tous ses organes". Nous sommes donc fermement opposés aux manœuvres de procédure envisagées dans le projet de résolution des cinq puissances [A/L.372].

35. Les Nations Unies ont besoin de la présence des représentants de la République populaire de Chine. Les Nations Unies ne peuvent jouer le rôle qui leur est dévolu si elles ne marchent de pair avec l'évolution de la situation internationale. Les Nations Unies doivent refléter fidèlement l'équilibre actuel des forces dans le monde. Sans la participation des représentants légitimes de la grande nation chinoise, l'Organisation n'est pas capable de jouer pleinement son rôle dans la solution définitive des problèmes internationaux. Les Nations Unies ont été créées pour servir toutes les nations et non uniquement celles qui, guidées par un égoïsme à courte vue, s'opposent à l'amélioration de l'Organisation et empêchent que l'on n'élimine de ses travaux les vestiges de la guerre froide.

36. La collaboration active de la République populaire de Chine est indispensable à la solution définitive de certains problèmes internationaux des plus importants, comme ceux de la détente internationale, du désarmement général et complet, de l'assistance aux pays en voie de développement, du commerce international et de la coopération économique internationale, et d'autres encore. D'ailleurs, si nous envisageons jamais de modifier les dispositions de la Charte, il serait presque impossible de le faire sans la République populaire de Chine, Membre originaire de l'Organisation.

37. La délégation polonaise veut croire que tous les Etats Membres qui ont vraiment à cœur les principes et les buts de la Charte s'opposeront aux tentatives faites pour continuer à torpiller le règlement de la question. Les Nations Unies sont sur le point de passer une épreuve difficile. Dans la situation internationale actuelle, le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies revêt une importance encore plus grande que par le passé. Une décision favorable sur cette question revêtirait une importance capitale pour l'Organisation et, en fait, pour la paix.

M. Djermakoye (Niger), vice-président, prend la présidence.

38. M. MALALASEKERA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: L'opinion de mon Gouvernement, de mon peuple et de ma délégation sur la question dont nous

discutons en ce moment est bien connue. Nous considérons, comme nous l'avons toujours fait, qu'un peuple doit être représenté à l'Organisation des Nations Unies par son gouvernement véritable. J'insiste sur le mot "véritable" parce que nous entendons par là qu'une représentation qui, par les efforts des Nations Unies sur les plans économique, social et politique, retentit sur la vie quotidienne du peuple, ne peut être assurée que grâce à la collaboration constante d'un peuple et de son gouvernement.

39. C'est évidemment ce que celui qui était à l'époque le Secrétaire général voulait dire dans la lettre qu'il adressait le 8 mars 1950 au Président du Conseil de sécurité et dans laquelle il écrivait notamment:

"Cet article" — il s'agit de l'Article 4 de la Charte — "stipule qu'un Etat qui demande son admission doit être capable de remplir les obligations qui incombent aux Membres des Nations Unies et disposé à le faire. Les obligations des Etats Membres ne peuvent être remplies que par les gouvernements qui possèdent effectivement le pouvoir à cet effet. Lorsqu'un gouvernement révolutionnaire affirme qu'il représente un Etat, en s'opposant à un gouvernement existant, la question à résoudre est de savoir lequel de ces deux gouvernements est effectivement en mesure d'utiliser les ressources et de gouverner la population de l'Etat de manière que soient remplies les obligations qui incombent aux Etats Membres. Il s'agit donc essentiellement de savoir si le nouveau gouvernement exerce en fait son autorité sur le territoire de l'Etat et si celle-ci est habituellement respectée par la majeure partie de la population.

"Dans l'affirmative, il semble que les organes des Nations Unies devraient, par leur action commune, accorder à ce gouvernement le droit de représenter l'Etat dans l'Organisation, même si certains des Etats Membres, pour des raisons valables du point de vue de leur politique nationale, refusent de le reconnaître comme gouvernement légal, et persistent dans cette attitude."

40. Tout cela est bien connu, comme le sont également les arguments pour et contre que l'on invoque dans cette controverse; en fait, nous les connaissons vraiment par cœur depuis 12 ans que nous en discutons au cours de débats de procédure.

41. Cependant, pour la première fois, nous discutons la question au fond. Nous courons le risque, au cours des 10 jours ou des deux semaines qui viennent, de dépenser beaucoup de temps et d'énergie à ressasser de vieux arguments. Je m'efforcerais d'éviter cet écueil et d'envisager les nouveaux aspects du problème afin d'en dégager des éléments nouveaux.

42. Parmi ces éléments nouveaux, il y a l'existence d'un nouveau gouvernement américain et, bien entendu, de son nouveau représentant, M. Adlai Stevenson, pour lequel j'ai personnellement un grand respect et j'ajouterais même de l'affection. J'ai suivi avec une profonde attention la manière magistrale dont il a exposé son argumentation en s'opposant à une solution positive à la question de la Chine.

43. La déclaration de M. Stevenson, je dois l'avouer à mon regret, m'a laissé un peu perplexe. Il semble

^{7/} Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquième année, Supplément pour la période allant du 1er janvier au 31 mai 1950, document S/1466.

en effet qu'il y ait non seulement deux Chinois, du point de vue américain, mais aussi deux courants de pensée dans la délégation américaine: un courant qui s'engage dans de brillantes prémisses, et un autre qui persiste, je le déplore, à aboutir aux mêmes vieilles conclusions, aux fausses conclusions. Prenons, par exemple, ces paroles brillantes et d'une grande ampleur de pensée, prononcées devant l'Assemblée alors que le représentant des Etats-Unis parlait de la famille toujours plus nombreuse des nations:

"L'Assemblée générale elle-même, dans sa diversité majestueuse, est à la fois le symbole tangible et la réalisation concrète bien qu'imparfaite, de ce rêve transcendant." [1069^{ème} séance, par. 2.]

Plus loin, le représentant des Etats-Unis revient sur ce thème de "diversité majestueuse":

"Cette communauté est si diverse par ses traditions et ses attitudes, notre monde moderne est si exigü et si étroitement solidaire, nous avons tant besoin les uns des autres et les conséquences d'une guerre sont si effrayantes que nous tous, dont les représentants se réunissent ici à l'Assemblée générale, nous devons plus que jamais être résolus, comme le veut la Charte, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage." [Ibid., par. 12.]

44. Ce sont là de nobles paroles et d'excellents arguments. Ce sont en particulier d'excellents arguments en faveur de la représentation universelle de tous les peuples à l'Organisation des Nations Unies et une interprétation éloquente de la Charte dont le représentant des Etats-Unis a cité les termes en les approuvant entièrement.

45. Imaginons cependant qu'un jour, dans une période d'utopie et de raison, cette même délégation reçoive de son gouvernement, à la suite de changements étranges et imprévisibles — peut-être à la suite d'une alliance contre un autre puissant Etat communiste — instruction de plaider pour l'admission de la Chine continentale. Peut-on rêver termes plus éloquents pour parler en faveur de l'admission de la République populaire de Chine? Je ne le crois pas.

46. Mais la délégation des Etats-Unis s'embarque ensuite dans une longue digression sur la question des régimes gouvernementaux. Où donc, dans la Charte, l'Organisation des Nations Unies est-elle qualifiée d'organisation de gouvernements? Les deux premiers mots de la Charte des Nations Unies: "Nous, peuples" établissent, dès le départ, la suprématie des peuples. Il n'est nullement question de gouvernements, il est uniquement question de peuples.

47. Les programmes des Nations Unies sont faits, eux aussi, pour les peuples. La grande révolution de notre temps, que la déclaration des Etats-Unis décrit avec tant d'éloquence, est la révolution des peuples. Le programme des Nations Unies en faveur des régions sous-développées, le programme social des Nations Unies, le programme des Nations Unies en faveur de l'enfance, les diverses institutions pour la santé, l'alimentation et l'agriculture, tout cela est prévu pour les peuples, non pour les gouvernements.

48. C'est pourquoi la question capitale à considérer n'est pas la question des gouvernements mais celle des peuples. La Chine a 650 millions d'habitants, le quart de la race humaine. Ces 650 millions d'habitants ne sont pas représentés à l'Organisation des Nations

Unies. Il est vrai que quelqu'un à Taiwan prétend les représenter. La déclaration des Etats-Unis prétend que ce quelqu'un représente effectivement le peuple chinois. Nous ne pouvons admettre pareille prétention. Nous déclarons nettement que nous n'avons pas de querelle personnelle avec les représentants de Taiwan. Nous ne voulons parler d'eux qu'en termes courtois et corrects. Nous n'approuvons pas les termes regrettables employés à leur égard dans le projet de résolution de l'Union soviétique [A/L.360].

49. Les réalités de la situation nous obligent à poser une question. Le gouvernement de Taiwan, qui prétend représenter le peuple chinois, a-t-il mis en œuvre un seul des programmes dont je viens de parler, au bénéfice de ces 650 millions d'habitants de la Chine continentale? Non, bien entendu! Comment donc peut-on justifier, sur le plan moral, une Organisation mondiale qui refuse à un si grand nombre de gens les bienfaits courants de l'existence?

50. Je ne parle pas ici d'une abstraction étrangère au Gouvernement des Etats-Unis, ce gouvernement qui parle tant des "programmes de peuple à peuple". Le Gouvernement des Etats-Unis sait fort bien à quoi s'en tenir au sujet de la différence entre gouvernement et peuple.

51. A ce propos, la déclaration des Etats-Unis a soulevé un contre-argument assez habile. Il consiste à dire: "N'amenons pas la République populaire de Chine aux Nations Unies, mais amenons plutôt les Nations Unies au peuple chinois". Bel et bien. Mais qu'entendent au juste les Etats-Unis? Enverrons-nous aux Chinois 650 millions d'exemplaires de la Charte ou, mieux encore, 650 millions d'exemplaires de la déclaration des Etats-Unis?

52. Je prétends qu'il n'y a qu'un moyen d'amener les Nations Unies au peuple chinois ou à tout autre peuple, et c'est d'admettre la Chine à l'Organisation mondiale. Les documents des Nations Unies seront alors connus en Chine. Nous aurons alors en Chine — comme en Union soviétique — une association chinoise pour les Nations Unies. Nous aurons alors en Chine des bureaux des Nations Unies.

53. Permettez-moi de donner un exemple. Pendant toute la vie de la Société des Nations, le Gouvernement des Etats-Unis a tenu le peuple américain à l'écart de cette société. Survint la seconde guerre mondiale. Les plus intelligents et les plus éclairés des Américains — M. Stevenson était l'un d'eux —, ont souligné avec raison qu'il était dangereux pour le peuple américain d'être isolé d'une communauté mondiale. On a même dit que cet isolement pouvait avoir en fait contribué au déclenchement de la seconde guerre mondiale. Il a fallu ensuite, après des années d'isolationnisme, convaincre le peuple américain de la nécessité de cette grande entreprise de coopération. Finalement, l'Organisation des Nations Unies a été créée, et elle l'a été aux Etats-Unis, et c'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Mais auparavant, on a constaté qu'il fallait que les Etats-Unis deviennent Membre de l'Organisation des Nations Unies et c'est à partir de là que le peuple américain est passé de l'isolationnisme à l'internationalisme, en une évolution remarquable et qui fera date dans l'histoire, l'une des évolutions les plus brillantes et les plus constructives qui aient jamais été effectuées par aucun peuple.

54. Maintenant que les Etats-Unis ont abandonné l'isolationnisme, ils prêchent la doctrine d'un isolationnisme forcé pour le peuple chinois. Si l'isola-

tionnisme d'une grande puissance comme l'Amérique a probablement contribué à la seconde guerre mondiale, ne peut-on penser que l'isolationnisme d'une grande puissance comme la Chine pourrait contribuer à déclencher une troisième guerre mondiale?

55. Après cela, il n'y a vraiment plus grand-chose à ajouter. Tout le reste, cette discussion au sujet des "bons" ou des "mauvais" régimes gouvernementaux, ces discours sur la "dictature", sur le système des "communes" en Chine, tout cela, ma délégation l'estime en dehors du sujet. Une dictature, dit-on? Si les Nations Unies avaient, en 1945 et depuis lors, maintenu à l'écart tous les peuples qui vivaient sous une dictature ou une autre, y aurait-il ici aujourd'hui plus d'une poignée de nations? Les Etats-Unis entretiennent des relations amicales avec de nombreux gouvernements contrôlés par des dictatures et quelques-uns des alliés de l'Amérique qui avaient autrefois un régime parlementaire ont adopté un régime dictatorial, parfois même, si paradoxal que cela puisse paraître, sous prétexte qu'un régime dictatorial permettait une meilleure utilisation de l'aide économique américaine. Le "bon" régime chinois de Taïwan est-il un modèle de démocratie? Il y a eu quatre présidents aux Etats-Unis pendant le règne de Tchang Kai-chek. Il faut aussi se rappeler que Tchang Kai-chek est au pouvoir depuis beaucoup plus longtemps que Mao Tsé-toung.

56. Nous n'arriverons jamais à rien si nous nous égarons à porter des jugements sur les régimes politiques et à nous fonder sur ces jugements pour décider du droit des nations à faire partie des Nations Unies. Ma délégation, pas plus qu'une autre, n'aurait de difficultés à donner une liste de dictateurs jouissant de l'amitié et même de l'aide des Etats-Unis. J'ajouterais qu'en disant cela devant l'Assemblée je ne critique aucun gouvernement particulier.

57. Il faut encore parler de cette liste des agressions de la Chine, cette fameuse liste dont on a usé et abusé. La délégation des Etats-Unis a mentionné la Corée, le Tibet, l'Asie du Sud-Est. Prenons l'exemple de la Corée, puisqu'il est cité comme un cas d'agression flagrante.

58. La guerre de Corée a éclaté en 1950. La République populaire de Chine avait été constituée en 1949. La délégation des Etats-Unis cite l'intervention de la Chine dans la guerre de Corée comme l'une des raisons qui s'opposent à l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis ont-ils soutenu avec grand enthousiasme la candidature de la Chine aux Nations Unies, avant la guerre de Corée? Je n'en ai pas le moindre souvenir. La vérité est que l'opposition des Etats-Unis n'était pas due à l'intervention de la Chine en Corée mais au régime socialiste de la Chine, et il en est encore ainsi aujourd'hui. Toutes les autres raisons ne servent qu'à donner le change.

59. Quant à la guerre de Corée, elle n'aurait peut-être jamais éclaté si la République populaire de Chine avait été Membre de l'Organisation des Nations Unies à l'époque. Certains des plus anciens Membres ici présents se rappelleront comment, à Lake Success, les Etats-Unis, instruits des craintes de la Chine, ont cherché, grâce à diverses agences des Nations Unies, à calmer ces craintes en donnant officieusement l'assurance que les armées des Nations Unies en Corée ne franchiraient pas le Yalu. Mais la Chine n'était pas aux Nations Unies pour accepter cette assurance. D'autre part, la non-reconnaissance de la

Chine ne pouvait qu'aviver ses craintes et ses soupçons. Peut-être le Gouvernement des Etats-Unis aurait-il évité à son peuple toutes les pertes terribles qu'il a subies si les véritables représentants de la Chine avaient siégé à la table du Conseil de sécurité et à la salle de l'Assemblée générale, où les tensions montantes qui ont conduit à la guerre auraient pu être décelées, discutées, réduites, anéanties, comme elles le sont fréquemment ici.

60. Il est peut-être bon de se demander si les Etats-Unis éprouveraient plus ou moins de craintes si l'Union soviétique ne faisait pas partie des Nations Unies. On ne compte plus les discours adressés par des personnalités américaines au peuple américain et expliquant pourquoi il vaut mieux que l'Union soviétique fasse partie des Nations Unies. On lui dit, par exemple, qu'il est préférable que l'Union soviétique soit présente dans l'Organisation, ici, où les Etats-Unis peuvent la surveiller; on lui dit aussi qu'il vaut mieux une guerre de mots qu'une guerre de bombes; on lui dit encore qu'aux Nations Unies le régime soviétique peut être dénoncé; on lui dit en outre qu'aux Nations Unies cette méchante Union soviétique peut subir des influences bienfaisantes; on lui dit enfin qu'aux Nations Unies des consultations officielles peuvent avoir lieu, comme celles qui ont résolu la crise de Berlin en 1949.

61. M. Stevenson lui-même a eu parfois recours à ces arguments pour expliquer en quoi il est préférable qu'une nation qu'on dit belliqueuse soit à l'Organisation des Nations Unies plutôt qu'en dehors. Pourquoi ne pas appliquer ces mêmes arguments à la République populaire de Chine? La déclaration des Etats-Unis parle des objectifs "belliqueux" du gouvernement de Pékin. Cet argument s'appuie sur deux faits: sur les affirmations de la Chine en ce qui concerne la guerre et la paix, dans la guerre froide, et sur certaines directives publiées sur l'entraînement d'unités de guérillas.

62. Eh bien! M. Kennedy, le président des Etats-Unis, vient d'annoncer un nouveau programme d'entraînement de guérillas. Je suis certain que le manuel de combat employé pour cet entraînement n'est pas une notice sur la résistance passive. Mao Tsé-toung aurait, paraît-il, parlé d'employer des bombes nucléaires; sur ce point, pouvons-nous dire que les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui possèdent des bombes nucléaires se soient formellement engagés à ne jamais les employer? Or ce sont ces puissances qui ont les bombes nucléaires, tandis que Pékin n'en possède pas. A coup sûr, nous avons plus de raisons de craindre les gouvernements qui possèdent des bombes nucléaires et refusent de dire qu'ils ne les emploieront pas, que les gouvernements qui disent qu'ils emploieront ces bombes, mais qui, eux, n'en possèdent pas.

63. En lisant la déclaration des Etats-Unis, on se souvient de ces films de Hollywood, démodés depuis longtemps, dans lesquels tous les personnages sont bons, excepté le méchant. En ce moment même, j'ai devant les yeux les visages d'un certain nombre de représentants dont les pays suivent, dans certaines régions du monde, des politiques gouvernementales que d'autres pays qualifient de "belliqueuses". Je ne vous infligerai pas l'énumération complète des terribles — et je pense surtout à l'Afrique —, où se déroulent actuellement de véritables guerres menées par des nations occidentales, dont certaines sont des démocraties, non pas contre des régimes, mais contre

des populations. Que dire de l'Algérie, de l'Angola, de l'Oman, de l'Afrique du Sud, de Bizerte? Qui a attaqué à Suez? La délégation des Etats-Unis veut-elle faire expulser tous ces gouvernements belliqueux? Il y a aussi d'autres gouvernements que je ne qualifierai pas de belliqueux, bien que M. Stevenson, lui, les qualifierait ainsi. Les expulserons-nous? Et ces gouvernements, à leur tour, qualifient de belliqueux le Gouvernement des Etats-Unis. Doivent-ils donc demander l'expulsion des Etats-Unis?

64. Qui va être juge? Qui jugera? Nous nous jugeons les uns les autres à propos de diverses questions, parfois trop librement, mais nous le faisons parce que nous savons que tant que nous le ferons au sein de l'Organisation des Nations Unies il est toujours possible que des politiques, des paroles, des actions belliqueuses soient transformées en des politiques, des paroles, des actions pacifiques.

65. Nous sommes ici dans la maison de la paix; nous sommes ici à l'école de la paix; toutes les nations y viennent pour y apprendre le langage de la paix; aucune ne devrait en être exclue. Dans leur déclaration, les Etats-Unis ont exprimé la crainte d'avoir à prendre ce qu'ils appellent "une décision irrévocable". Si j'ai bien compris, le point de vue du gouvernement actuel au sujet de la Chine n'était pas aussi tranché que la déclaration des Etats-Unis semble l'avoir laissé entendre, selon la presse américaine elle-même. Le Gouvernement des Etats-Unis aurait été enclin à renverser sa politique à l'égard de la Chine, puis sous une pression très forte, ce renversement aurait été renversé. A quel moment de ces fluctuations correspondent les arguments que l'on trouve dans la déclaration des Etats-Unis?

66. Revenons à la question principale, à savoir si l'on est en droit de porter sur un gouvernement un jugement qui affecte sa qualité de Membre de l'Organisation ou son désir d'être Membre. Il se trouve que, au moment précis où M. Stevenson exposait ici ses idées sur la question de la Chine, un représentant américain dénonçait énergiquement deux étages plus bas, à la Quatrième Commission la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Le représentant américain a eu des paroles très dures à propos de la politique du Gouvernement sud-africain. Certains orateurs ont même parlé de génocide, ce qui, je pense, est la forme de destruction la plus grave et le genre de guerre le plus bas. Mais lorsque certains représentants ont suggéré que cette politique disqualifiait l'Afrique du Sud en tant que Membre de l'Organisation le représentant des Etats-Unis a-t-il soutenu cette thèse? Il n'a même pas voté des sanctions moins sévères. Pourtant, à l'égard du régime de Pékin, les Etats-Unis sont prêts à appliquer la sanction la plus grave: l'excommunication de la communauté mondiale, et j'emploie à dessein le mot excommunication dans son sens historique, qui équivaut à une sentence de mort.

67. Admettons que les Etats-Unis, comme le dit M. Stevenson, détestent le régime de la Chine, mais soient soucieux du sort du peuple chinois: pourquoi écarter la République populaire de Chine des institutions spécialisées qui, pour la plupart, mettent en œuvre des programmes humanitaires? Nous avons beaucoup entendu parler de la disette en Chine; dans cette épreuve, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture aurait pu être d'un grand secours. On pourrait dire de même en ce qui concerne l'Organisation mondiale de la santé. Mais les Etats-Unis ont

lutté contre toute tentative de faire admettre la République populaire de Chine dans l'une quelconque de ces institutions.

68. Ce que les Etats-Unis font en ce moment, ce n'est pas une guerre contre un régime, c'est une guerre contre le peuple chinois. C'est un blocus, c'est un embargo, c'est un rideau de fer imposé par l'Occident.

69. La déclaration des Etats-Unis rappelle que Pékin n'a pas donné son agrément aux négociations de Panmunjom, de Genève, de Varsovie; ces négociations, d'après cette déclaration, sont restées vaines bien que, nous dit M. Stevenson, "les négociateurs de mon pays aient fait de leur mieux". Pour un pays qui a l'extraordinaire réputation de faire de son mieux et qui prétend qu'il aboutit invariablement au succès, il y a là un étrange aveu. Ne pourrait-on imaginer que ces négociations auraient pu porter plus de fruit et même se terminer par un succès, si les deux Etats qui négociaient avaient été Membres de l'Organisation des Nations Unies?

70. J'examinerai maintenant les quatre raisons exposées dans la déclaration des Etats-Unis pour ne pas prendre de décision maintenant. La première raison est que cette décision serait "irrévocable". J'avoue que je n'arrive pas à comprendre cette raison. J'espère, au nom de l'universalité que nous désirons tous, que le fait d'être Membre de l'Organisation des Nations Unies est irrévocable et qu'à la différence de la Société des Nations, l'Organisation des Nations Unies ne cessera jamais d'exister par suite du caractère révocable de la qualité de Membre.

71. La deuxième raison invoquée est que la délégation de Pékin pourrait exercer une influence perturbatrice et démoralisante. Pour répondre à cet argument, nous pouvons examiner l'histoire des Nations Unies. Il me semble que la question de la représentation de la Chine a eu une influence plus perturbatrice et plus démoralisante que tout ce qu'aurait pu faire n'importe quel nouvel Etat. A mon sens, c'est une étrange théorie, qui contredit singulièrement la philosophie d'une organisation mondiale que d'affirmer que la représentation soit plus de nature à saper l'Organisation des Nations Unies que la non-représentation. Nous aurions même cru que l'Organisation des Nations Unies était reconnue par le monde entier comme l'antidote des forces perturbatrices qui ont provoqué deux guerres mondiales.

72. Nous pourrions aller plus loin et affirmer que la guerre froide que les Etats-Unis semblent, dans leur déclaration, vouloir faire régner entre l'Organisation des Nations Unies et la République populaire de Chine est aujourd'hui une des menaces les plus dangereuses pour la paix mondiale, si perturbatrice et si démoralisante qu'elle peut se révéler demain mille fois plus dangereuse que la menace de Berlin.

73. Voyons les choses d'un peu plus près. Il y a aux Nations Unies d'autres éléments perturbateurs. Il y a ici des représentants qui refusent de prendre place à leur siège lorsqu'on discute des intérêts de leur pays. Il y a de nombreux Etats qui refusent, tout au moins temporairement, d'accepter les décisions de l'Assemblée générale. Qui attaque les Nations Unies au Congo? Est-ce que ceux qui se rendent responsables de ces actes seront expulsés? Nous avons entendu le représentant des Etats-Unis annoncer à l'Assemblée générale que son gouvernement ne pouvait accepter la résolution [1648 (XVI)] sur la sus-

pension des essais nucléaires, qu'il ne pouvait accepter la résolution [1652 (XVI)] sur l'Afrique considérée comme zone dénucléarisée, qu'il ne pouvait accepter la résolution [1653 (XVI)] prévoyant l'interdiction de l'emploi des armes de terreur à des fins de guerre. Cette attitude est-elle constructive ou destructrice? Nous avons entendu des accusations d'actes conduisant à la dislocation à propos du choix du Secrétaire général par intérim, à propos des tâches à accomplir au Congo. La déclaration des Etats-Unis est hérissée de jugements moralisateurs et de pharisaïsme.

74. Comment jugerons-nous? Qui portera jugement? De toute évidence, nul gouvernement au monde n'est exempt de péché. A mon avis, le droit de juger doit être réservé à la communauté mondiale et, même alors, il ne doit être exercé qu'avec la plus grande prudence. Les jugements unilatéraux, forcément subjectifs, sont trop fréquemment interprétés comme des manifestations d'hostilité.

75. La troisième raison dont il est fait état dans la déclaration des Etats-Unis est que l'admission de la délégation de Pékin ébranlerait sérieusement la confiance de l'opinion publique dans l'Organisation des Nations Unies. Si la confiance de l'opinion publique se trouvait ébranlée à l'égard de l'Organisation des Nations Unies chaque fois qu'un gouvernement commet contre elle une faute quelconque, il y a longtemps que l'Organisation aurait disparu. Fort heureusement, la force morale de l'opinion publique mondiale est une plante plus robuste que les gouvernements qui la représentent. On a pu constater que l'opinion publique mondiale a soutenu l'Organisation des Nations Unies envers et contre tout, dans ses moments les plus tragiques: cette manifestation de foi dans l'avenir s'inscrit dans un magnifique chapitre de l'histoire des temps modernes. Si l'on devait définir l'opinion publique mondiale, il faudrait dire que c'est l'opinion publique de tous les peuples du monde, et non l'opinion d'un monde divisé.

76. Pourquoi certains veulent-ils perpétuer indéfiniment la situation actuelle, qui est faite d'amertume, de hargne, qui dresse ce grand peuple des Etats-Unis, ces 175 millions d'Américains, contre 650 millions de Chinois, peuple d'ancienne et glorieuse civilisation, qui a connu bien des régimes et qui n'a nul besoin de l'Organisation des Nations Unies pour lui donner une leçon en ce qui concerne la paix? La Chine a fait l'expérience de la paix il y a des siècles: les doctrines de Lao-tseu et de Confucius en font foi. L'illustre passé de la Chine abonde en traditions de paix qui viendront enrichir ce grand laboratoire de la paix qu'est l'Organisation des Nations Unies.

77. La déclaration des Etats-Unis demande à l'Assemblée générale des Nations Unies de prononcer jugement sur la revendication de Pékin à l'égard de Taïwan. Depuis 10 ou 12 ans, nous entendons invoquer Taïwan, la Corée et d'autres lieux comme de bonnes raisons pour ne pas prendre une décision positive. Mais avons-nous réussi à régler ces problèmes alors que la République populaire de Chine n'était pas à l'Organisation des Nations Unies?

78. Pour compléter le sinistre tableau qu'il a brossé du gouvernement "incorrigible" de Pékin — tel est le terme dont on s'est servi —, et d'un gouvernement qui ne peut s'entendre avec aucun autre, le représentant des Etats-Unis est allé jusqu'à dire que la République populaire de Chine ne semble même pas s'entendre

très bien avec l'URSS. Pour ma part, j'aurais pensé qu'étant donné l'attitude des Etats-Unis envers l'URSS cette raison même aurait dû suffire pour que les Etats-Unis se réjouissent d'accueillir la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Quoi qu'il en soit, si l'URSS s'inquiète, si Moscou s'effraie de la future puissance de Pékin, ce n'en est pas moins l'URSS qui mène campagne pour faire entrer la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

79. J'ai fait état du mur de haine que la politique actuelle des Etats-Unis dresse, me semble-t-il, entre le peuple américain et le peuple chinois. Ma délégation est sincèrement convaincue qu'une telle politique n'augmente en rien la sécurité de l'Amérique. Nous sommes actuellement à l'ère nucléaire et à l'époque des fusées. Le peuple qui a inventé la poudre à canon ne tardera pas à devenir une puissance nucléaire, même sans aide extérieure. Lorsque ce jour viendra, les Etats-Unis auront à faire face à deux grandes puissances nucléaires et ces deux fronts de combat qui furent le cauchemar de l'Amérique au cours de la seconde guerre mondiale se dresseront à nouveau dans l'avenir sous forme d'un double front nucléaire.

80. L'Assemblée générale s'efforce désespérément d'empêcher la dissémination et la diffusion des armes nucléaires. Si la République populaire de Chine reçoit au cours de la présente session un siège parmi les Nations Unies, il y a de fortes chances pour que nous puissions empêcher l'apparition de telles armes dans l'une des plus vastes régions du monde. La Chine édifie son système social et économique selon des plans nationaux qui exigeront des dizaines d'années et qui absorberont toutes les ressources nationales dont elle pourra disposer. Engagée dans cette œuvre, elle ne peut se permettre actuellement de distraire de ce programme les milliards qui seraient nécessaires pour s'élever au potentiel des puissances nucléaires existantes. Mais si la Chine était mise au pied du mur ou isolée des forces de paix des Nations Unies, elle se verrait dans l'obligation de s'édifier en forteresse afin de se défendre contre ceux qui se déclarent ses ennemis. Quelqu'un douterait-il que la puissante Chine ne soit en mesure de relever ce défi? A ce moment, la Chine serait la seule puissance nucléaire en dehors des Nations Unies, ce qui, nous le pensons, serait extrêmement dangereux. Si le Gouvernement des Etats-Unis pensait réellement tout ce qu'il déclare au sujet de l'attitude belliqueuse de la Chine, il me semble qu'il devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin le plus vite possible à cette guerre froide, pour dissiper cette atmosphère de haine. Six cent cinquante millions de personnes isolées de la communauté mondiale des nations et contraintes de s'enfermer dans une puissante forteresse qui sera bientôt équipée d'engins nucléaires et de fusées, irritées par des paroles blessantes et par des insultes, ne pourraient jamais que constituer une menace à la sécurité du monde. La principale raison pour laquelle nous devrions faire siéger dès maintenant Pékin parmi les Nations Unies est d'éviter que n'apparaisse dans le monde une nouvelle grande puissance nucléaire. En agissant ainsi, nous contribuerions grandement à la paix mondiale.

81. Mais si nous laissons échapper cette occasion — et dans la course aux armements il sera peut-être déjà trop tard l'année prochaine —, non seulement l'Organisation des Nations Unies et la paix mondiale elle-

même seraient mises en danger, mais elles risqueraient d'être anéanties, et la voie serait ouverte pour que le quart de la population du globe, solidement armé, demeure en dehors de l'Organisation. En face de cette puissante machine de guerre, cette mesquine résolution de procédure qui est présentée en commun par cinq puissances serait dans l'histoire une comédie, mais pour l'humanité une tragédie. Ma délégation tient à déclarer, avec tout le respect qui se doit, mais avec la plus grande gravité, que cet obstructionnisme de procédure est indigne d'une délégation qui représente l'admirable peuple américain et que nous espérons très sincèrement qu'il y sera mis fin.

82. Nous avons évoqué tout ce que les Nations Unies peuvent faire pour la Chine. Mais l'Organisation n'est pas une voie à sens unique. La Chine peut faire beaucoup pour les Nations Unies. La population chinoise est riche en science, en culture et en industrie. Les grandes réalisations auxquelles elle est parvenue dans ces divers domaines sont demeurées lettre close pour les institutions spécialisées. Sur le plan économique, la Chine présente une immense expérience de laboratoire montrant comment une nation peut arriver à se sortir elle-même d'un état d'infériorité. Sur le plan politique, c'est un géant dans la marée montante du nationalisme qui a donné naissance à de nombreux Etats et qui en verra davantage, au fur et à mesure que notre programme de décolonisation s'accélénera. Sur le plan de la production et de la consommation, l'immense population de la Chine constituera toujours un facteur important du commerce mondial.

83. Les grandes résolutions adoptées sur rapports de la Deuxième Commission de l'Assemblée au sujet du développement du commerce mondial, de l'industrialisation, de l'ouverture de nouveaux marchés pour les pays exportateurs d'un unique produit de base, de l'élaboration d'une économie mondiale planifiée, de l'établissement d'une autonomie régionale par l'instrument de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, toutes ces résolutions ne pourront être mises en œuvre que partiellement tant qu'on laissera à l'écart les forces économiques présentes et potentielles de la Chine.

84. Une de ces résolutions [1708 (XVI)] traite de la possibilité de permettre aux pays peu développés de profiter du bénéfice d'une planification centralisée. Quelles que soient les questions d'idéologies, les grandes réalisations et l'expérience de la Chine dans ce domaine ne peuvent être ignorées. Elles constituent une leçon trop fructueuse pour de nombreuses petites nations nouvelles qui recherchent avidement des plans d'économie planifiée.

85. La République populaire de Chine fournit actuellement une aide de ce genre à plusieurs nations. La Chine est un pays très développé sur le plan médical, social et scientifique. C'est un pays dont la population et les chefs sont animés de l'ambition constante d'édifier une nation sur les vestiges de l'ancienne fragmentation coloniale; ils veulent parvenir à une unité nationale, ils recherchent un ordre social fondé sur la justice et l'autonomie.

86. Je pourrais allonger indéfiniment la liste des bienfaits que la Chine est capable d'apporter dans les domaines de l'assistance technique, de l'industrie, de la réforme agraire, de la lutte contre les inondations, de la construction de barrages, de l'irrigation, de la lutte contre l'analphabétisme et de l'enseignement.

87. Alors que l'Occident oppose un refus à tout cela, souvenons-nous de la grande contribution que la Chine a apportée jadis à l'histoire de la civilisation occidentale. Les caravanes qui se dirigeaient des villes italiennes vers la Chine parce qu'elle était connue pour sa culture, son art, ses textiles, constituent l'un des chapitres les plus marquants de l'histoire de la civilisation moderne.

88. On demande aujourd'hui aux nations du monde de méconnaître, d'oublier l'audace éclairée des marchands italiens et arabes qui ont jeté un pont sur les océans, les montagnes et les déserts pour rapprocher la Chine de l'Europe. En d'autres termes, on nous demande de revenir à mille ans en arrière.

89. Notre époque est-elle de celles où l'on puisse se permettre de reculer, alors que nous appartenons à un monde que M. Stevenson a si éloquemment décrit comme étant en pleine révolution? Si les Etats-Unis sont le pays de la révolution de 1776, la Chine est le pays de la révolution de 1948. Dans la perspective de l'histoire, c'est la même révolution, sous des aspects différents. Toutes les révolutions modernes — qu'il s'agisse de la révolution française, de la révolution russe, ou de tout autre —, correspondent à la même grande vague de fond d'une humanité qui se multiplie, couvre la planète et s'épanouit en des centaines de cultures différentes.

90. Au cours de cette évolution vaste et complexe, les révolutions se sont parfois développées de manières différentes et peut-être opposées. La Société des Nations avait été créée pour atténuer les heurts entre Etats. L'Organisation des Nations Unies a pour mission de contrôler les heurts entre révolutions. Elle n'y pourra parvenir que si tous les Etats y sont représentés et non seulement par le règlement des différends, mais aussi grâce aux éléments créateurs qu'engendre un effort de coopération. Pour assurer la paix, à notre époque, il faut non seulement arrêter l'agresseur mais surtout organiser une communauté de peuples au sein de laquelle aucune nation ne jugera l'agression souhaitable, nécessaire, ni même possible.

91. C'est pourquoi nous affirmons qu'il est essentiel d'amener les Nations Unies à la Chine et la Chine aux Nations Unies, afin que leur coopération, non seulement sur le plan économique, mais aussi dans d'autres domaines, devienne l'un des traits dominants de la paix à notre époque.

92. La question en discussion n'est donc pas une simple question de procédure, sinon du fait que c'est une question de pouvoirs. C'est une question qui touche au cœur même de la question de la paix et de la guerre en Asie et dans le monde entier. Nous avons pris une décision juste en renonçant aux petites manœuvres de procédure pour traiter de cette grave question et, pour la première fois, nous en discutons le fond. Ayons donc le courage de prendre la mesure hardie qui s'impose maintenant et finissons-en une fois pour toutes. Les représentants ici présents, dont les pays ont des relations de fait avec la Chine aux 650 millions d'habitants, pourraient apporter une des plus grandes contributions à l'universalité de l'Organisation en admettant la République populaire de Chine. Si elle prenait cette décision, l'Assemblée sortirait grandie de sa présente session. Ce serait bien la plus grande contribution à la paix que les Nations Unies pourraient donner aujourd'hui. Décidons-nous dès maintenant à apporter au monde cette contribution, avec sagesse et avec courage.

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

93. Le PRESIDENT: Nous avons épuisé la liste des orateurs qui ont demandé à parler sur les points 90 et 91 de l'ordre du jour à la présente séance. L'Assemblée va maintenant aborder le point 19 (Question du désarmement), sur lequel la Première Commission a présenté un rapport (2ème partie) [A/4980/Add.1].

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement (suite*)

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION
(2ème PARTIE) [A/4980/ADD.1]

M. Enckell (Finlande), rapporteur de la Première Commission, présente le rapport de cette commission.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Première Commission.

94. Le PRESIDENT: J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution qui figure à la deuxième partie du rapport de la Première Commission [A/4980/Add.1] et dont elle recommande l'adoption.

* Reprise des débats de la 1067ème séance.

Par 58 voix contre 10, avec 23 abstentions, le projet de résolution est adopté.

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR

Prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/5002)

M. Enckell (Finlande), rapporteur de la Première Commission, présente le rapport de cette commission.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Première Commission.

95. Le PRESIDENT: J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le rapport de la Première Commission [A/5002]. La Commission ayant adopté ce projet à l'unanimité, je considérerai, s'il n'y a pas d'objection, que l'Assemblée générale elle aussi l'adopte à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 17 h 5.